N° D'IMPRIMÉ C70824901

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE
06/07/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL
26063400

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
05/09/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033C324

(9) RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 091C0438

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FV-750-YH (F)	17/12/2020	17/12/2020

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MA000166610492	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
N10RENCTA517963	GO

Document(s) présenté(s) : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
70854

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :
0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber AV
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD
5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d' autres éléments (sécurité de conduite non compromise) AVG

Défaillances mineures :
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD
6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées AVG
7.11.1.a.1. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE : Kilométrage relevé inférieur à celui relevé lors d'un précédent contrôle
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P22FB

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 17/12/2024 : 55169 km / 18/03/2026 : 69754 km / 03/07/2026 : 708521 km

Le contrôle de cohérence du kilométrage est réalisé à partir des kilométrages relevés lors des contrôles réalisés depuis le 20 mai 2018

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+4.4 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	6 %		3 %	
Forces verticales :	1475 daN		952 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	510 daN	514 daN	315 daN	313 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %		1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	510 daN	514 daN	315 daN	313 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 68 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 23 %

Émissions à l'échappement
Opacité des fumées(0.51 m-1) C2:<0.1 m-1 C3:<0.1 m-1 C4:<0.1 m-1 Moyenne:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.4 % -3.3 %
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 % -4.0 %